

Séance plénière exceptionnelle

" Avis du CCE sur le projet de fusion FORTIS Banque France et BNP Paribas SA "
" Avis du CCE sur le plan industriel et ses conséquences sociales "

DÉCLARATION DES ÉLUS FO

Le dossier pour lequel nous devons rendre un avis aujourd'hui est la suite logique de l'acquisition de FORTIS dont découle, bien entendu, cette intégration.

Grâce aux différentes informations fournies par RH Groupe, ainsi qu'au rapport présenté par les experts mardi, nous avons une vision d'ensemble de cette opération.

Malgré tout, pour **FO**, de nombreux sujets restent en suspens.

Si nous ne doutons pas des efforts mis en place dans la réussite industrielle de cette fusion, nous vous demandons la même exigence pour l'accueil des salariés.

Leur angoisse est grande, ils vont devoir intégrer un nouveau groupe, une nouvelle culture.

Votre projet repose en partie sur le turn-over. Or, à ce jour, vous n'avez aucune certitude sur les départs. Beaucoup de dossiers restent en attente : recul de l'âge légal de départ en retraite, incertitudes sur les retraites complémentaires, augmentation du nombre de trimestre etc. ...

- Que se passera-t-il si ce turn-over ne se fait pas dans le sens que vous souhaitez ?
- Que pensez vous de la déclaration récente du Ministre du travail : *« il ne s'agit pas d'interdire à des entreprises, dans un cadre contractuel, d'accompagner le départ à la retraite de salariés qui disposent de toutes leurs annuités, en leur accordant par exemple des bonus »* ?

En regard du niveau de rémunération des salariés FORTIS, nous craignons une diminution de la fréquence de leurs révisions salariales.

Vous leur promettez une formation, d'environ un mois, basée sur l'assimilation des différents circuits, outils et produits. Le délai nous paraît un peu court et leur formation devra se poursuivre après leur prise de poste.

Vous garantisiez aux salariés de FORTIS une mobilité de proximité, voire fonctionnelle. Nous doutons qu'il y ait assez de postes à leur proposer.

Vous devez donner à nos collègues une meilleure visibilité sur leur avenir chez BNP Paribas : rémunération, formation, mobilité géographique, fonctionnelle, adaptation au nouveau poste de travail, accueil dans les équipes et ceci, au-delà de l'intégration.

Il faudra également intégrer l'investissement du personnel BNP Paribas qui va devoir, une nouvelle fois, fournir des efforts considérables.

Si des garanties ont été apportées à nos collègues de FORTIS, il n'en est pas de même pour ceux de BNP Paribas impactés par cette fusion.

Nous demandons qu'il n'y ait pas de mobilité « imposée » pour ces derniers.

L'intégration des conseillers FORTIS et de leur portefeuille « clients » dans nos sites va générer un surcroît conséquent de travail pour nos collègues ;

- bénéficieront-ils d'une révision de leurs objectifs ?
- auront-ils des compensations financières (primes exceptionnelles, etc. ...) ?

Bien des questions qui nous interpellent.

Concernant les salaires, l'arrivée de collègues qui, pour une même fonction vont être mieux rémunérés, risque de créer des tensions.

Dans cette période de changements, les risques psychosociaux devront également être pris en compte.

Nous avons pris note de votre accord sur la mise en place dans cette instance d'un suivi régulier de cette intégration. Nous resterons très attentifs et ne manquerons pas de vous alerter en cas de dérives.

Sur tous ces sujets, nous vous demandons une implication visible et un dialogue constructif avec les salariés et leurs représentants dans les instances nationales, régionales et locales.

~~~~~

#### **Les Élus FO ont émis les avis suivants :**

- ① Avis du CCE sur le projet de fusion entre FORTIS Banque France et BNP Paribas SA  
Cette fusion partie intégrante de l'acquisition de FORTIS et découle des décisions de la Direction Générale.  
**Nous en prenons acte.**
- ② Avis du CCE sur le plan industriel et ses conséquences sociales  
Compte tenu des éléments relevés dans notre déclaration et malgré vos réponses, il reste , à notre avis, des incertitudes sur les conséquences sociales.  
**Les élus FO donnent un avis négatif.**